



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL

1.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **1^{er} décembre 2017 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Odette Hébert
Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Madame Lisane Fuoco, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Environ 14 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté;

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017.

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017 tel que présenté.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

Assemblée extraordinaire du 15 décembre 2017 pour l'adoption du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs informe les citoyens qu'une assemblée extraordinaire aura lieu le 15 décembre à 20 heures à la salle du conseil pour l'adoption du budget 2018 et le plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020.

Un avis public sera publié à cet effet aux endroits appropriés et sera affiché sur le site internet de la municipalité.

243-12-2017

244-12-2017



o de résolution
ou annotation

245-12-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

1.4

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le Président d'élection, monsieur Jocelyn Robinson a transmis à tous les membres du conseil, la déclaration des intérêts pécuniaires telle que requise par la Loi.

Madame Lisane Fuoco indique que :

Madame Anik Bois, Conseillère, siège #2 et monsieur Don Saliba, Conseiller, siège #5 ont déposé leurs déclarations, conformément à la Loi.

Tous les membres du conseil se sont conformés à la Loi.

1.5

Nomination des membres des comités du conseil municipal.

Conformément à l'article 82 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les intentions du conseil municipal;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE ce conseil nomme les comités suivants et leurs responsables et substituts ;

COMITÉS DU CONSEIL Décembre 2017

Responsable / Substitut

Administration générale et Frais de financement

**Jean-Paul Descoeurs /
Chantal Crête (# 1)**

Sécurité publique

**Jean-François David (# 6) /
Don Saliba (# 5)**

Transport

**Don Saliba (# 5) /
Anik Bois (# 2)**

Hygiène du milieu

**Odette Hébert (# 3) /
Gilles Ladouceur (# 4)**

Santé et bien-être

**Chantal Crête (# 1) /
Jean-François David (# 6)**

Aménagement et Urbanisme

**Gilles Ladouceur (# 4) /
Jean-François David (# 6) /
Odette Hébert (# 3)**



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Loisirs et Culture

**Anik Bois (# 2) /
Chantal Crête (# 1)**

Jean-Paul Descoeurs (maire) est membre d'office à tous les comités.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

1.6

246-12-2017

**Autoriser l'UMQ à faire un appel d'offres pour la municipalité -
Mutuelles de prévention en SST.**

CONSIDÉRANT QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité de Lac-Simon d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Lac-Simon confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;



J de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

QUE la Municipalité de Lac-Simon confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

QUE la Municipalité de Lac-Simon s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$ / 100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

UMQ

1.7

Activités de Noël et arbre de Noël.

Madame Anik Bois, conseillère explique aux citoyens présents le déroulement de l'activité de Noël pour la journée du samedi 23 décembre 2017 au terrain à côté de la caserne des pompiers sur le chemin du Parc. La programmation des activités de la journée sera affichée sur le site internet de la municipalité.

1.8

Autorisation d'une demande de subvention - Emploi d'été Canada 2018.

CONSIDÉRANT la disponibilité d'aide financière dans le programme Emploi d'été Canada 2018;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, madame Lisane Fuoco, afin de compléter et signer les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière requise dans le cadre du programme placement Emploi été Canada 2018;

QU'une demande soit effectuée pour un étudiant à la plage et une autre pour un étudiant en urbanisme.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Emploi Été Canada 2018

1.9

Cotisation 2018 – Réseau Biblio de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT la réception de notre cotisation régulière et spéciale pour l'année 2018;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

247-12-2017

8-12-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le paiement de 4,46 \$ per capita inscrit dans la gazette officielle de janvier 2018, ainsi que 0,50 cent de cotisation spéciale per capita pour un total d'environ 5 200 \$ avant les taxes;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70230-951.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
CRSBP

249-12-2017

1.10

Nomination d'un représentant pour le comité Santé Petite-Nation.

CONSIDÉRANT la demande reçue pour la nomination d'un représentant de la municipalité au sein du Comité Santé Petite-Nation;

CONSIDÉRANT l'importance de ce comité et sa mission;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon nomme madame Chantal Crête, conseillère pour représenter la municipalité de Lac-Simon au sein du comité Santé Petite-Nation.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
Madame Martine Chanon Corbeil, présidente

250-12-2017

1.11

Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Lac-Simon pour la CTACP;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme monsieur Don Saliba, conseiller pour représenter la municipalité de Lac-Simon pour la Corporation des Transports adaptés et collectif de Papineau Inc.;

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
CTACP

251-12-2017

1.12

Demande d'appui pour le déménagement du service de mandataire de la SAAQ vers les bureaux de service Québec et maintien des emplois dans la municipalité de Papineauville.

CONSIDÉRANT QUE le Bureau des véhicules de Papineauville permet de donner un service de proximité aux gens de la Petite-Nation qui autrement doivent se déplacer à Lachute et Buckingham;



de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE ce bureau donne du travail directement à trois personnes de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de Service Québec situés à La Tuque, Québec, Chisasibi, Lebel-sur-Quévillon et Roberval offrent les services pour le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Service Québec est d'améliorer les services aux particuliers et aux entreprises;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE ce Conseil appui la municipalité de Papineauville afin que les services offerts par le bureau des véhicules de Papineauville soient transférés dans les bureaux de Service Québec situés à Papineauville avec le maintien des 3 emplois qui y sont associés;

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Municipalité de Papineauville

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de novembre et des salaires pour la période du 29 octobre au 18 novembre 2017.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de novembre totalisant la somme de **41 283.92 \$** portant les numéros de chèques **14707 à 14724** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **12 836.72 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **54 120.64 \$**;

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 29 octobre au 18 novembre 2017, soit adoptée pour un montant total de **58 659.99 \$**;

QUE les salaires des élus du mois de novembre 2017 soient adoptés pour un montant de **7 054.15 \$**.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

252-12-2017



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Lisane Fuoco

Lisane Fuoco

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

2.2

Dépôt des rapports administratifs.

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3

Dépôt de la correspondance.

2.3.1 Lettre de félicitations du Ministère de la Sécurité publique pour la semaine de prévention des incendies et de la collaboration de nombreux partenaires du milieu de l'incendie, l'évènement SPI 2017, fut un franc succès.

2.3.2 Lettre du MTMDET (ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports du Québec) pour le versement d'une aide financière de 6 221 \$ pour le programme de Réhabilitation du réseau routier local – traitement de fissures aux chemins du Tour-du-Lac et 4^e Rang Sud.

2.4

Rôle d'évaluation triennale 2019-2020-2021.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit, en vertu de la Loi, se prononcer sur la refection ou la reconduction du prochain rôle pour les années 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT le dépôt du résumé de l'examen et les explications générales de la firme d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Servitech Inc. pour la reconduction du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la reconduction du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
Servitech Inc.

2.5

Demande des employés municipaux afin de fermer le bureau administratif le mercredi 3 janvier 2018.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 199-09-2017 pour la fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2017-2018;

CONSIDÉRANT la demande des employés pour la fermeture d'une journée additionnelle soit le 3 janvier 2018;

253-12-2017

254-12-2017



.o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE ce congé sera compensé à même les banques de temps des employés municipaux;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux le mercredi 3 janvier 2018 et que les employés permanents prennent à même leurs congés, le jour requis additionnel, pour combler la période indiquée;

ET QUE le bureau administratif de la municipalité soit fermé du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement;

QU'un avis public indiquant la période de fermeture soit affiché dans les endroits prévus ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Employés municipaux

3.

GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

3.1

Départ du directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre de démission du directeur général, monsieur Jocelyn Robinson datée du 8 novembre 2017.

3.2

Mandat d'appel de candidatures au poste de directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jocelyn Robinson à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent la parution d'une offre d'emploi dans le journal de la Petite-Nation dans les éditions du 29 novembre et du 6 décembre 2017, dans le Québec Municipal ainsi que sur le site internet de la municipalité. L'offre d'emploi décrit les conditions d'emploi et les exigences requises pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

255-12-2017



No de résolution
ou annotation

256-12-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1 Adoption du PMOL (Plan de mise en œuvre local) de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT le dépôt du PMOL (Plan de mise en œuvre local) 2018-2022;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan doit être accompagné d'une résolution municipale ainsi que des actions qui seront prises par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est adopté dans le cadre du schéma de couverture des risques de la MRC de Papineau;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le Plan de mise en œuvre locale pour les années 2018-2022, tel que déposé;

QUE les actions à mettre en place selon les actions identifiées au PMOL suivront à une date ultérieure suite à son analyse.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Éric Lacasse, GSI, TPI, MRC de Papineau

Monsieur Éric Drouin, Directeur SSI de Lac-Simon

5.2 Guignolée avec le maire le samedi 2 décembre 2017.

Le Maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs informe les citoyens présents qu'il y aura une guignolée effectuée par les élus ainsi que les pompiers de la municipalité, le samedi 2 décembre prochain de 9 h à 12 h. Les dons et la collecte des denrées alimentaires seront remis à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation pour donner aux plus démunis.

5.3 Autorisation de payer le déjeuner aux pompiers pour la guignolée du 2 décembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE les pompiers font du bénévolat pour la guignolée le 2 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner se veut une rencontre de coordination pour l'établissement des circuits;

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des déjeuners aux pompiers présents pour la guignolée et que les élus désirent déboursier leur déjeuner à leurs frais.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Éric Drouin, directeur du SSI

257-12-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1
Désignation du personnel pour l'application du règlement MRC – 2007-087 concernant les obstructions dans les cours d'eau.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire appliquer le règlement de la MRC 2007-087 concernant les obstructions dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE seulement monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics, peut faire appliquer ledit règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer également le directeur du service d'urbanisme et son adjointe;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme ainsi que madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur du service d'urbanisme pour l'application du règlement de la MRC de Papineau numéro 2007-087 concernant les obstructions dans les cours d'eau.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Madame Nathalie Gamet, adjointe au directeur du service d'urbanisme

7.2
Autoriser le directeur du service d'urbanisme à participer à la formation « Milieux humides hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » le 15 janvier prochain à Gatineau.

CONSIDÉRANT l'importance de la formation pour le directeur du service d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme à participer à la formation « Milieux humides hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » le 15 janvier prochain à Gatineau;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

258-12-2017

259-12-2017



No de résolution
ou annotation
260-12-2017

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

7.3

Abroger la résolution numéro 070-03-2017 – Dérogation mineure numéro 143 concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal sur le lot 29-1 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas fait les travaux tels que demandés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'urbanisme a transmis une lettre au propriétaire concernant la dérogation mineure numéro 143;

Il est proposé par madame la Conseillère Anik Bois;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'abrogation de la résolution numéro 070-03-2017 – Dérogation mineure numéro 143 concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal sur le lot 29-1 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 34-H.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 29-1 du rang 2 à Lac-Simon

7.4

Abroger la résolution numéro 329-11-2016 – Dérogation mineure numéro 138 concernant l'agrandissement d'une construction et la rénovation d'une galerie sur la Partie du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a pas fait les travaux tels que demandés;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'urbanisme a transmis une lettre au propriétaire concernant la dérogation mineure numéro 138;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'abrogation de la résolution numéro 329-11-2016 – Dérogation mineure numéro 138 concernant l'agrandissement d'une construction et la rénovation d'une galerie sur la Partie du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 24-B du rang 2 à Lac-Simon

7.5

Mandater Deveau Avocats pour le retrait du quai des propriétaires matricule numéro 1482_78_5396.00_0000 sur la partie du lot 8 rang 3.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.6

Nomination d'un représentant pour l'OBV-RPNS.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Lac-Simon pour siéger à l'OBV-RPNS;

261-12-2017

262-12-2017



J de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE le conseil nomme monsieur Jean-François David, conseiller pour représenter la municipalité de Lac-Simon à l'OBV-RPNS;

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
OBV-RPNS

263-12-2017

7.7

Demande de faire une activité « Rallye d'hiver » les 6 et 7 janvier 2018.

CONSIDÉRANT le Rallye d'hiver qui aura lieu les 6 et 7 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Club Auto Sport Défi inc. est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est prévue à la sablière/carrière située au 284, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Auto Sport Défi inc. pour le déroulement de cette activité et l'obtention d'un permis gratuit;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'évènement Rallye d'hiver les 6 et 7 janvier 2018;

ET QUE le coût du permis pour cet évènement soit gratuit.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie
Club Auto Sport Défi inc.
Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

264-12-2017

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Nomination d'un représentant à l'assemblée générale de Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit nommer un représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle en avril 2018 à Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame la conseillère, Odette Hébert à titre de représentante pour siéger à l'assemblée générale annuelle de Tricentris, centre de tri avec droit de parole et de vote;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Madame Sophie Poncelet-Latour, Tricentris

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Nomination d'un représentant à la Corporation des Loisirs Papineau.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit nommer un représentant de la municipalité de Lac-Simon à la Corporation des Loisirs Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Ladouceur;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame la conseillère, Anik Bois à titre de représentante pour représenter la municipalité de Lac-Simon à la Corporation des Loisirs Papineau.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Madame Mélissa Brousseau, CLP

10.2

Nomination d'un représentant pour la Biblio Outaouais.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit nommer un représentant de la municipalité de Lac-Simon à Biblio Outaouais;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Don Saliba;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame la conseillère, Chantal Crête à titre de représentante pour représenter la municipalité de Lac-Simon à Biblio Outaouais et pour siéger à l'assemblée générale annuelle;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Biblio Outaouais

10.3

Nomination d'un représentant pour la Corporation de Loisirs, de la Culture et d'Arts de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements généraux, la municipalité de Lac-Simon doit nommer une conseillère ou un conseiller pour siéger à la Corporation des Loisirs, de la Culture et d'Arts de Lac-Simon;

265-12-2017

266-12-2017

267-12-2017



o de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme madame la conseillère, Anik Bois à titre de représentante pour siéger au conseil de la Corporation de Loisirs, de la Culture et d'Arts pour organiser les activités dans la municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Corporation des Loisirs, de la Culture et d'Arts.

11.

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

8-12-2017

Adoption de la Politique et du plan d'action triennal de MADA.

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 22 février 2017;

CONSIDÉRANT la préparation du Plan d'action MADA et les recommandations de notre consultant;

CONSIDÉRANT la rencontre du 30 août 2017 pour la présentation du Plan d'action MADA aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de comptes exige une résolution d'adoption de la politique et du plan d'action par le conseil municipal de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action doit être d'une durée minimale de 36 mois;

CONSIDÉRANT la résolution 216-09-2017 adoptant le plan d'action triennal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un délai additionnel jusqu'au 8 décembre 2017;

Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution numéro 216-09-2017;

ET QUE ce conseil adopte la Politique familiale et le Plan d'action triennal MADA;

QU'une copie soit transmise au Ministère de la Famille.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c. c. Trésorerie

Ministère de la Famille

12.

DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Lac-Simon

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2017

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

269-12-2017

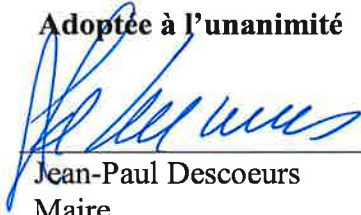
Levée de l'assemblée.

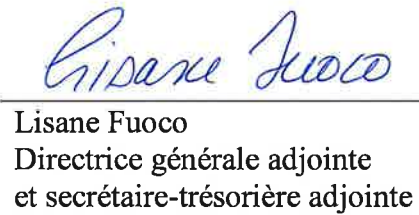
Il est proposé par madame la Conseillère Odette Hébert;

QUE la séance soit levée à 20 h 59.

Note : Monsieur Jean-Paul Descoeurs, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Lisane Fuoco
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe